

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 décembre 2018

Original : français

**Lettre datée du 28 décembre 2018, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil
de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et en application du paragraphe 9 de la résolution 1977 (2011) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'examen de 2018 de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) Sacha Sergio Llorentty Solíz



Annexe

Examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en 2018

[Original : anglais]

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il entendait suivre de près la mise en œuvre de la résolution et prendre au niveau approprié toutes autres décisions qui pourraient être nécessaires. Le 20 avril 2011, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1977 (2011). Au paragraphe 9 de ladite résolution, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a été chargé de procéder à un examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) avant la fin du mois de décembre de chaque année, et d'y traiter en particulier de tous les aspects des paragraphes 1, 2 et 3 de la résolution 1540 (2004), notamment en intensifiant et en poursuivant les efforts visant à mettre en œuvre la résolution conformément aux dispositions juridiques et à la législation nationales ainsi qu'au droit international. Dans sa résolution 2325 (2016), adoptée le 15 décembre 2016, le Conseil s'est félicité que la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) continue de faire l'objet de l'examen, établi tous les ans, en décembre, avec l'aide du Groupe d'experts.

2. Le présent examen porte sur la mise en œuvre du dix-septième programme de travail du Comité durant la période allant du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019 (S/2018/340, annexe)¹.

3. Les travaux du Comité et de son Groupe d'experts pendant la période à l'examen ont été menés dans le contexte des préparatifs du prochain examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004), prévu avant la fin du mandat du Comité, le 25 avril 2021. Par ailleurs, six nouveaux membres du Groupe d'experts ont pris leurs fonctions au cours de cette période.

II. Progrès et réalisations

4. En 2018, le Comité, présidé par Sacha Sergio Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie), a continué à faciliter et à suivre la mise en œuvre par les États de la résolution 1540 (2004). Il a tenu quatre séances officielles et deux séances informelles au cours de l'année.

5. Durant ses travaux, le Comité a bénéficié du concours du groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national, coordonné par Enri Prieto (Pérou), qui a tenu trois séances informelles, du groupe de travail sur l'assistance, coordonné par Alexia Jarrot (France), qui a tenu trois séances informelles, du groupe de travail sur la coopération avec les organisations internationales, coordonné par Antonin Benjamin Bieke (Côte d'Ivoire), qui a tenu une séance informelle, ainsi que du groupe de travail sur la transparence et les relations avec les médias, coordonné par Craig Finkelstein et Stephen Knight (États-Unis d'Amérique), qui a tenu une séance informelle.

¹ L'examen de 2018 tient compte des données et informations reçues jusqu'au 22 décembre 2018. Celles reçues après cette date figureront dans l'examen de 2019.

A. Suivi et mise en œuvre au niveau national

6. Au paragraphe 12 de sa résolution de [2325 \(2016\)](#), le Conseil a décidé que le Comité continuerait de s'employer, en redoublant d'efforts, à promouvoir l'application intégrale par tous les États de la résolution [1540 \(2004\)](#) au moyen de son programme de travail. Le Comité et son Groupe d'experts ont poursuivi la compilation et l'analyse générale des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre par les États de ladite résolution, ainsi que leurs actions d'information, de dialogue, d'assistance et de coopération. Dans ses échanges avec les États Membres, et conformément à la résolution [2325 \(2016\)](#), le Comité a accordé l'attention voulue aux mesures d'exécution, aux mesures relatives aux armes biologiques, chimiques et nucléaires, aux mesures concernant le financement de la prolifération, à la localisation et la sécurisation des éléments connexes, ainsi qu'aux contrôles nationaux à l'exportation et au transbordement.

7. Conformément à son dix-septième programme de travail, le Comité a présenté au Conseil de sécurité, le 3 octobre 2018, un exposé sur ses activités lors d'une séance conjointe avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste.

8. Après la révision de leur contenu, en 2016, puis de leur format, en 2017, les tableaux existants du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) ont été convertis au nouveau format en 2018, afin de permettre l'actualisation et l'examen systématique de toutes les informations qu'ils contiennent. À cet égard, le groupe de travail a étudié et approuvé une méthode permettant de procéder à l'examen systématique des tableaux avant le prochain examen approfondi de l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#), qui doit s'achever avant le 25 avril 2021.

9. Dans sa résolution [2325 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de soumettre leur premier rapport au Comité sans tarder. Afin d'amener tous les États à soumettre des rapports comme il est indiqué dans le dix-septième programme de travail, le Comité a poursuivi ses efforts pour les encourager dans ce sens, notamment au moyen d'échanges directs et de réunions bilatérales. À cet égard, en mai 2018, le Président a écrit aux 12 États qui n'avaient pas encore présenté de rapports en vue de les encourager à communiquer au Comité leur premier rapport conformément aux résolutions [1540 \(2004\)](#) et [2325 \(2016\)](#). En outre, le Groupe d'experts du Comité a effectué une visite au Mali, à la demande de cet État, pour aider ce dernier à rédiger son premier rapport national. Le Groupe d'experts a également tenu des discussions bilatérales avec certains des États qui n'ont pas présenté de rapport, notamment en marge de manifestations en rapport avec la résolution [1540 \(2004\)](#). Les Comores, la Guinée-Bissau et le Timor-Leste ont soumis leur premier rapport au Comité en 2018. À ce jour, 182 des 193 États Membres ont présenté leur rapport.

10. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a engagé les États à donner un complément d'information sur ce qu'ils faisaient pour mettre en œuvre la résolution [1540 \(2004\)](#), y compris, à titre volontaire, sur leurs lois et réglementations et sur celles de leurs pratiques qui se révélaient efficaces. À cet égard, le Président a adressé, en août 2018, une lettre à tous les États présentant des rapports pour les encourager à fournir des informations à jour, afin que le Comité dispose de données plus précises qui l'aideraient à s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités, notamment en préparation du prochain examen approfondi de l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#). Au cours de la période considérée, huit États, l'Argentine, l'Australie,

le Burundi, le Cambodge, la Grèce, la Hongrie, l'Indonésie et la Malaisie, ont fourni un complément d'information, notamment sur les mesures visant à interdire aux acteurs non étatiques d'utiliser des armes nucléaires, chimiques et biologiques et leurs vecteurs, ainsi que sur celles visant à instaurer des contrôles nationaux pour empêcher la prolifération et le trafic de ces armes et des éléments connexes.

11. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil a également engagé les États à élaborer, à titre volontaire, des plans d'action nationaux de mise en œuvre dressant la liste des priorités et des projets qu'ils ont établis pour appliquer les principales dispositions de la résolution 1540 (2004). En 2018, trois plans ont été présentés. La Serbie a soumis son deuxième plan d'action national de mise en œuvre, et le Turkménistan et l'Uruguay ont soumis leur premier plan de ce type, ce qui a porté à 32 le nombre total d'États ayant présenté un plan d'action national au Comité depuis 2007. Le Canada, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et la Serbie ont présenté leur deuxième plan d'action national de mise en œuvre. Le Turkménistan a élaboré son plan avec l'aide du Groupe d'experts du Comité, qui a également contribué à la préparation de nouveaux plans grâce à des échanges directs avec le Guyana et le Suriname en 2018. Les plans de ces deux pays étaient encore en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent rapport.

12. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil a reconnu qu'il importait que le Comité continue de dialoguer activement avec les États au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), notamment dans le cadre des visites qu'il leur rend à leur invitation. En 2018, outre sa visite au Mali, le Comité s'est rendu à Bahreïn, en Guinée équatoriale, au Guyana, au Pérou, au Suriname et en Zambie pour aider à l'élaboration des plans d'action nationaux de mise en œuvre, échanger des informations actualisées sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), recenser les réalisations, les lacunes et les besoins d'assistance et, le cas échéant, définir les actions à mener. Pendant les visites, des responsables nationaux compétents, dont des représentants de haut niveau du gouvernement, ont rencontré les experts du Comité.

13. Les États sont invités à faire connaître au Comité leurs points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004), aussi bien dans leurs capitales que dans leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Les points de contact peuvent faciliter la coordination interne de la mise en œuvre de la résolution, ainsi que la collaboration entre les États et les échanges avec le Comité. En 2018, Bahreïn, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Koweït et le Timor-Leste ont désigné leurs points de contact. À ce jour, 106 États Membres ont communiqué au Comité les coordonnées de leurs points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004).

14. Dans son dix-septième programme de travail, le Comité a encouragé l'expansion du réseau de points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) et la poursuite du programme de formation à l'échelle régionale des points de contact. À cet égard, des formations ont été organisées avec la participation de formateurs du Groupe d'experts du Comité, d'abord du 14 au 17 août 2018 à Addis-Abeba (à l'intention des participants des pays africains francophones), avec l'appui de l'Union africaine, puis du 4 au 7 septembre 2018 à Rostov-sur-le-Don (Fédération de Russie), avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU. En 2018, un accord a été conclu avec l'Union africaine en vue de l'organisation, en mars 2019, d'une autre formation à l'intention des points de contact des États d'Afrique.

15. Dans son dix-septième programme de travail, le Comité a reconnu la nécessité de promouvoir l'échange des données d'expérience notamment en organisant des examens par les pairs, entre autres moyens, et des exercices de simulation visant à évaluer et à renforcer les pratiques efficaces et en tirant des enseignements des

activités passées. Le 7 juin 2018, des délégations du Chili et de la Colombie ont participé à une réunion informelle et ont exposé au Comité l'issue des réunions d'examen par les pairs concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) qui ont été organisées dans chacun de ces deux pays en 2017. Cet examen par les pairs était le troisième à se tenir dans le monde, et le premier dans l'hémisphère occidental. Des représentants d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que de l'Organisation des États américains (OEA) ont assisté à cet exposé. Du 28 au 30 juin 2018, le Groupe d'experts a participé à une réunion d'examen par les pairs entre le Kirghizistan et le Tadjikistan, appuyée par le Bélarus et élargie à trois autres États d'Asie centrale (Kazakhstan, Turkménistan et Ouzbékistan), qui a été organisée avec l'aide de l'OSCE à Ysyk-Köl (Kirghizistan). Entre autres thèmes, les pratiques efficaces dans la mise en œuvre des obligations qu'impose la résolution 1540 (2004), en particulier dans le domaine des contrôles à l'exportation et aux frontières, ont été également examinées lors de deux conférences au titre du Processus de Wiesbaden : une conférence internationale tenue à New Delhi, et une autre concernant les États d'Asie et du Pacifique, tenue à Séoul. L'objectif du cycle de réunions de Wiesbaden est de promouvoir un dialogue actif entre les États et les industriels sur les moyens de mettre en œuvre efficacement les contrôles à l'exportation. Avec l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Comité a organisé un séminaire régional à Saint-Domingue sur les pratiques efficaces permettant de renforcer les échanges de nature stratégique et les contrôles aux frontières dans les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

16. Dans sa résolution 1810 (2008), le Conseil de sécurité a encouragé le Comité à coopérer activement avec les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales pour promouvoir les échanges de données d'expérience et les enseignements tirés dans les domaines visés par la résolution 1540 (2004). Le 16 mai 2018, une délégation de l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations a participé à une réunion informelle et a exposé au Comité les conclusions de la dernière conférence mondiale de Wiesbaden. Elle a également présenté l'expérience acquise au niveau national dans la mise en œuvre des contrôles des exportations et en particulier des contrôles des transferts immatériels de technologies, les États ayant été encouragés dans la résolution 2325 (2016) à contrôler l'accès à ces transferts, selon qu'il convient.

17. Les 7 et 8 novembre 2018, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a accueilli une conférence régionale sur les chances à saisir et la réduction des risques à l'intention des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les participants ont pu échanger des points de vue et des informations sur les pratiques efficaces s'agissant de prévenir la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques, en mettant l'accent sur le traitement des éléments connexes, en vue de renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) à l'échelle régionale.

B. Assistance

18. Neuf États ont adressé une demande d'assistance au Comité en 2018, à savoir Bahreïn, le Burundi, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, l'Iraq, Madagascar, le Mali et le Pérou. Il s'agit d'une hausse notable par rapport aux trois demandes reçues en 2017. Les demandes émanant de Bahreïn, de la Guinée, de la Guinée équatoriale, du Mali, de Madagascar et du Pérou consistaient à inviter le Comité et son Groupe d'experts à effectuer des visites sur leur territoire pour examiner les mesures d'application.

19. Des États et organisations internationales ont écrit au Comité pour lui faire savoir qu'ils étaient prêts à examiner les demandes d'assistance actuelles et pour l'informer des activités en cours ou des domaines dans lesquels une assistance pouvait être proposée. Des réponses ont ainsi été envoyées aux demandes d'assistance des États suivants :

- a) À l'Iraq, de la part de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et du Groupe des fournisseurs nucléaires ;
- b) Au Tadjikistan, concernant une demande d'assistance antérieure, de la part de l'OMD et du Groupe des fournisseurs nucléaires ;
- c) Au Togo, concernant une demande antérieure, de la part du Bureau des affaires de désarmement, avec l'appui de l'OMD ;
- d) À la Zambie, concernant une demande antérieure, de la part du Bureau des affaires de désarmement, avec l'appui de l'OMD.

Le Comité a transmis ces réponses aux États concernés, qui devront s'adresser directement aux fournisseurs d'assistance pour discuter de leurs offres.

20. En réponse aux demandes soumises par Bahreïn, la Guinée équatoriale, le Mali et le Pérou, le Groupe d'experts s'est rendu dans ces pays en vue d'aider les autorités à examiner les mesures d'application ou à élaborer, à titre volontaire, un plan d'action national de mise en œuvre.

21. Soucieux de continuer à jouer le rôle d'un centre d'échanges en toute transparence, le Comité a continué d'afficher sur son site Web les résumés des demandes d'assistance émanant d'États Membres ainsi que les offres d'assistance émanant d'États Membres et de diverses organisations internationales, régionales et sous-régionales ou d'autres entités.

22. Le Comité et son Groupe d'experts ont continué de tenir une liste récapitulative des demandes d'assistance, dans laquelle sont indiqués les cas où des offres et des demandes ont été mises en correspondance, qui servira, selon qu'il conviendra, pour répondre aux demandes d'informations et, le cas échéant, lors d'activités de sensibilisation.

23. En 2018, le Groupe d'experts a continué d'établir des comptes rendus trimestriels sur les activités de mise en correspondance en cours, et a fourni des résumés des nouvelles demandes et offres d'assistance aux membres du groupe de travail sur l'assistance.

24. En 2018, conformément à son dix-septième programme de travail, le Comité a poursuivi ses travaux, notamment par l'intermédiaire de son groupe de travail sur l'assistance, sur ses procédures de mise en correspondance et sur l'examen des demandes et offres d'assistance et des programmes connexes. Le Comité et son Groupe d'experts ont poursuivi le dialogue avec les États qui demandent une assistance et ceux qui pourraient la leur offrir, selon qu'il convient, l'objectif étant de mettre effectivement en correspondance les offres et les demandes d'assistance. Ils ont continué d'aider les États, le cas échéant, à formuler des demandes d'assistance détaillées et efficaces, en précisant notamment comment ces demandes s'intègrent dans leurs plans nationaux de mise en œuvre, selon que de besoin.

25. Le Groupe d'experts a poursuivi ses consultations avec les représentants des États pendant diverses activités de sensibilisation, notamment lors de visites dans les pays et de tables rondes nationales sur la mise en œuvre des obligations au titre de la résolution 1540 (2004), et a régulièrement fourni des informations sur des méthodes

d'assistance susceptibles d'aider les États à renforcer leurs cadres législatifs et réglementaires relatifs à la résolution 1540 (2004), en les illustrant par des exemples. Il a également expliqué le rôle de centre d'échanges joué par le Comité, qui vise à faciliter le flux d'informations entre les États qui demandent une assistance et ceux qui en proposent une, et il a encouragé les États à utiliser si besoin le modèle de demande d'assistance établi par le Comité.

26. En 2018, conformément à son dix-septième programme de travail, le Comité a révisé ses procédures internes de traitement des demandes et des offres d'assistance, afin d'améliorer encore les échanges entre les États demandeurs et les fournisseurs d'assistance dans le cadre de la mise en correspondance. Il a également décidé de demander tant aux fournisseurs d'assistance enregistrés auprès de lui qu'aux États ayant demandé une assistance de lui fournir des informations actualisées.

27. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a continué d'aider les États de cette région à renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). À cet égard, un membre du Groupe d'experts a participé à des réunions organisées pour le Guyana et le Suriname, dans leurs capitales respectives en vue de l'élaboration, à titre volontaire, de plans d'action nationaux de mise en œuvre.

28. Le Groupe d'experts et l'OSCE ont aidé le Turkménistan à renforcer l'application de la résolution 1540 (2004). Une table ronde nationale à laquelle ont participé des experts du Comité a été organisée en vue d'aider ce pays à élaborer, à titre volontaire, un plan d'action national de mise en œuvre.

C. Coordination avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales

29. En 2018, le Comité et son Groupe d'experts ont continué d'approfondir leur collaboration avec les organisations internationales et régionales concernées, et notamment avec les organismes des Nations Unies directement intéressés. Le but était d'engager lesdites organisations, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'OIE, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'OMS, à mettre l'accent, dans la législation type ou les principes directeurs qu'elles établissent dans le cadre de leurs mandats respectifs, le cas échéant, sur les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004), conformément au paragraphe 25 de la résolution 2325 (2016).

30. Le Comité et son Groupe d'experts ont invité les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées à participer aux deux formations organisées en 2018 à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004), pour y intervenir comme formateurs et permettre aux États participants de comprendre les effets de convergence entre les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) et d'autres obligations internationales, régionales ou sous-régionales.

31. Dans ses résolutions 1810 (2008) et 1977 (2011), le Conseil de sécurité a encouragé le Comité à coopérer activement avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales pour promouvoir les échanges de données d'expérience et les enseignements tirés dans les domaines visés par la résolution 1540 (2004). Aux termes de la résolution 2325 (2016), les échanges entre le Comité et ces organisations sont envisagés comme un dialogue continu visant à renforcer la coopération et l'échange d'informations. À cet égard, le 27 novembre, l'Union interparlementaire (UIP), l'AIEA, l'OEA, l'Union européenne et INTERPOL ont participé à une séance informelle dans le but de partager des informations et des données d'expérience avec

le Comité, afin d'appuyer les démarches visant à faciliter l'application de la résolution 1540 (2004).

32. Le Comité et son Groupe d'experts ont poursuivi leur collaboration avec les mécanismes internationaux de non-prolifération, qui a pris les formes suivantes :

a) Pour intensifier leur collaboration avec l'OIAC, ils ont participé à diverses manifestations organisées par cette dernière ou en coopération avec elle, et notamment aux ateliers d'information et aux ateliers régionaux suivants : le Forum sous-régional des parties prenantes des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques) sur le thème de la promotion de la mise en œuvre de la Convention et de la coopération régionale en Asie du Sud-Est, qui a été organisé par l'OIAC à Bangkok en avril ; la réunion régionale des autorités nationales africaines, tenue au Maroc en juin ; l'atelier sur le rôle de la législation destinée à faire appliquer la Convention sur les armes chimiques dans le traitement des menaces émanant des acteurs non étatiques, organisé par le gouvernement du Nigéria et l'OIAC à Abuja en octobre. Un expert du Groupe a également participé à la Conférence de l'OIAC sur la lutte contre le terrorisme chimique, tenue à La Haye en juin. Ces rencontres ont permis aux experts d'échanger avec des représentants d'organisations internationales, régionales ou sous-régionales sur la résolution 1540 (2004) et sur les besoins d'assistance des États Membres ;

b) Pour approfondir leur coopération avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, qui prête assistance aux États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, des experts ont participé aux manifestations suivantes : un atelier régional sur la science et la technologie pour les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, organisé à Amman en juillet ; des réunions d'experts sur la Convention, tenues à Genève en août ; un atelier régional pour les États d'Asie centrale parties à la Convention, organisé à Almaty en octobre ; un atelier sur les incidences des progrès scientifiques et technologiques rapides pour les États asiatiques parties à la Convention, tenu à Manille en novembre. Un expert a également participé à la quatrième Conférence africaine sur les nouvelles maladies infectieuses et la biosécurité, organisée en septembre par le Global Emerging Pathogens Treatment Consortium en Sierra Leone ;

c) Le Comité et le Groupe d'experts ont collaboré avec l'OIE dans le cadre d'échanges avec ses représentants en marge de réunions pertinentes ;

d) Le Comité et le Groupe d'experts ont collaboré avec l'AIEA dans le cadre d'interactions et d'échanges d'informations avec ses représentants, en marge de réunions et de manifestations pertinentes, et notamment de la Conférence internationale sur la sécurité des matières radioactives sur le thème « La voie à suivre en matière de prévention et de détection », qui s'est tenue à Vienne du 3 au 7 décembre et à laquelle le Président et un expert ont participé.

33. D'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales ont également continué de jouer un rôle actif et important dans la promotion de l'application de la résolution 1540 (2004) auprès de leurs membres, et l'étroite collaboration que le Comité et son Groupe d'experts ont nouée avec elles a pris les formes suivantes :

a) Des experts ont participé à une formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) des pays africains francophones, organisée par l'Union africaine à Addis-Abeba en août, ainsi qu'à une réunion à l'intention des États africains sur l'élaboration de lois types pour la mise en

œuvre de la résolution 1540 (2004), organisée par l'Union africaine à Vienne en décembre ;

b) Un expert a participé à une réunion sur le plan d'action national de mise en œuvre volontaire du Turkménistan, organisée par l'OSCE à Achgabat en janvier, ainsi qu'à l'atelier régional pour les États d'Asie centrale sur les obligations juridiques et réglementaires relatives aux contrôles des échanges de nature stratégique, organisé par l'OSCE à Vienne en avril. Par ailleurs, des experts ont participé à deux manifestations organisées par l'OSCE à Ysyk-Köl : une réunion d'examen par les pairs, à laquelle ont participé le Kirghizistan et le Tadjikistan, appuyée par le Bélarus, en juin, et une table ronde sur l'application de la résolution 1540 (2004) dans les États d'Asie centrale en juillet. L'OSCE a appuyé la tenue d'une formation à l'intention des points de contact de ses États membres, qui a été accueillie par la Fédération de Russie à Rostov-sur-le-Don en septembre ;

c) Des experts ont participé à la sixième réunion internationale des points focaux nationaux des centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) de l'Union européenne, qui s'est déroulée à Bruxelles en juin, au deuxième dialogue entre partenaires de l'Union européenne sur la gouvernance du contrôle des exportations, qui a eu lieu à Bruxelles en octobre, et à la table ronde régionale des centres d'excellence CBRN de l'Union européenne pour l'Asie du Sud-Est, qui s'est tenue à Vientiane en décembre ;

d) Un expert a participé à deux manifestations organisées par le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) de l'OEA : une conférence régionale sur la prévention du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive et leur financement, qui s'est déroulée à Panama en février, et un atelier sur le contrôle des exportations pour les membres et membres associés du Marché commun du Sud, qui s'est tenu à Montevideo en mars ;

e) Un expert a assisté à un séminaire de planification sur l'application des contrôles des échanges de nature stratégique concernant les armes de destruction massive, organisé par l'OMD à Bruxelles en janvier. Les experts de l'OMD ont également contribué à la formation à l'intention des points de contact, organisée par l'Union africaine et le Groupe d'experts du Comité à Addis-Abeba en août, ainsi qu'à un atelier sur l'application des contrôles des échanges de nature stratégique dans le cadre de la résolution 1540 (2004), organisé par le Gouvernement zambien et le Groupe d'experts à Lusaka en août ;

f) Un expert a assisté à la réunion consultative sur les directives relatives au cadre réglementaire en matière de sûreté et de sécurité biologiques, organisée par l'OMS à Genève en septembre.

34. Le Comité et son Groupe d'experts ont continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres organes de l'ONU compétents en matière de lutte contre le terrorisme, collaboration qui a pris les formes suivantes :

a) En tant que membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme depuis 2005, le Groupe d'experts a continué de contribuer aux travaux de l'Équipe dans le cadre de son mandat. Des experts ont participé aux activités du Groupe de travail sur les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme de l'Équipe spéciale et ont assisté au troisième atelier de la série consacrée à la réponse internationale aux attaques terroristes chimiques et biologiques, qui portait sur l'amélioration de l'interopérabilité et de la communication coordonnée entre institutions en cas de situation de crise d'ordre chimique ou biologique et qui s'est tenu à La Haye en avril. Le Groupe d'experts a également participé à la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui s'est déroulée au Siège de l'ONU en juin ;

b) Le Comité 1540 et son Groupe d'experts ont poursuivi leur collaboration avec le Comité contre le terrorisme (CCT) et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015), ainsi qu'avec leurs experts, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Les groupes d'experts des trois comités ont continué d'échanger des informations utiles afin d'examiner des questions d'intérêt commun et de coordonner leurs actions. En juillet, la Direction exécutive du CCT a mené des visites conjointes en Arménie et en Géorgie, auxquelles un membre du Comité 1540 a participé. En octobre, avec l'Équipe de surveillance du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015), un expert du Comité 1540 a également participé à une réunion sur la mise en œuvre des mesures financières requises par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004), qui a été organisée à Harare par la Banque de réserve du Zimbabwe. Ces visites conjointes ont permis au Comité 1540 et à son Groupe d'experts de s'entretenir avec les responsables compétents de ces pays au sujet de l'ensemble des obligations que leur impose la résolution 1540 (2004) ;

c) Le 3 octobre, le Président du Comité 1540 a présenté un exposé au Conseil de sécurité, en collaboration avec les présidents du CCT et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015).

35. Le Comité 1540 et son Groupe d'experts ont également continué à travailler en étroite collaboration avec d'autres organes compétents des Nations Unies, collaboration qui a pris les formes suivantes :

a) Le Comité et le Groupe d'experts ont collaboré avec l'ONUDC concernant l'exécution des obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004). Des experts ont participé aux manifestations suivantes : un atelier mondial sur l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et de l'Amendement de 2005 y relatif, organisé à Vienne, en mars ; un atelier législatif national sur la lutte contre le terrorisme maritime, organisé par l'ONUDC et l'Organisation maritime internationale (OMI), et accueilli par le Gouvernement bangladais à Dacca, en juillet ; un atelier législatif national sur l'application des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme maritime relatifs aux transports, organisé par l'ONUDC et l'OMI, et accueilli par le Gouvernement sri-lankais à Colombo, en août ;

b) Le Comité et le Groupe d'experts ont coopéré étroitement avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Avec l'appui du Groupe d'experts, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a organisé des ateliers sur les plans d'action nationaux de mise en œuvre établis à titre volontaire, qui ont eu lieu en février à Paramaribo et à Georgetown, ainsi qu'un séminaire régional sur le renforcement des échanges de nature stratégique et des contrôles aux frontières en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenu en mars à Saint-Domingue et auquel un expert a assisté. En octobre, des experts ont assisté à un atelier de rédaction de rapports sur la mise en œuvre, organisé à Bamako par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Gouvernement malien.

36. Le Comité et le Groupe d'experts ont également contribué à des réunions organisées par des parlementaires. Le Président du Comité a adressé un message à l'Action mondiale des parlementaires à l'occasion de l'atelier régional pour la promotion de la ratification universelle et de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et l'application de la résolution 1540 (2004) en

Afrique, organisé en septembre à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) sous les auspices de la section nationale de l'Action mondiale des parlementaires, avec l'appui du gouvernement canadien. Le Président du Comité a également adressé un message à la 139^e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Genève en octobre.

D. Transparence et communication

37. La transparence et les activités de communication sont des outils essentiels pour améliorer la coopération et sensibiliser les États, les parlementaires, les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, ainsi que la société civile, notamment les industriels, aux obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) et à leur mise en œuvre.

38. Les contacts directs avec les États, les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées et, s'il y a lieu, avec la société civile sont importants et constituent l'un des principaux moyens d'atteindre tantôt des publics plus larges, tantôt des publics plus ciblés.

39. En 2018, le Président et les membres du Comité et les experts ont participé à 32 activités de communication (voir pièce jointe), y compris en transmettant des messages enregistrés, selon les cas.

40. S'il appartient aux États de mettre en œuvre les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004), les parlementaires et les industriels n'en jouent pas moins un rôle important : l'action des premiers est nécessaire pour appliquer la législation permettant de satisfaire aux prescriptions des paragraphes 2 et 3, dans le respect des procédures nationale ; les seconds sont quant à eux en première ligne dans la mise en place de contrôles nationaux concernant les éléments connexes.

41. À cet égard, en 2018, le Président du Comité s'est adressé aux parlementaires à deux reprises par message vidéo enregistré. Il a fait des remarques liminaires en ouverture de l'atelier régional africain de l'Action mondiale des parlementaires et s'est adressé à la 139^e Assemblée de l'UIP. Il a mis l'accent sur l'importance que revêtait la résolution 1540 (2004) pour ce qui est d'éviter que des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que leurs vecteurs et les éléments connexes nécessaires à leur mise au point et à leur fabrication, ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, y compris des terroristes. Il a souligné qu'il était essentiel que les parlementaires adoptent des lois adaptées et efficaces dans le cadre de leur mandat.

42. En ce qui concerne les industriels, le Comité et le Groupe d'experts ont participé en 2018 à deux manifestations destinées à permettre d'échanger directement avec eux ; ils ont ainsi pu travailler avec les industriels et les informer des obligations qui leur incombent en vertu du droit interne :

a) En avril, le Gouvernement indien, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement et en coopération avec le Gouvernement allemand, a accueilli une conférence au titre du Processus de Wiesbaden sur le thème de la sécurisation des chaînes d'approvisionnement mondiales grâce à des partenariats entre les gouvernements et les industriels aux fins d'une mise en œuvre efficace de la résolution 1540 (2004) ;

b) En septembre s'est déroulée à Séoul la deuxième Conférence d'information sur la résolution 1540 (2004) à l'intention des industriels de la région Asie-Pacifique, organisée par le Gouvernement de la République de Corée en coordination avec le Comité, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement et avec la contribution financière de l'Union européenne et de l'Allemagne.

43. En 2018, le site Web du Comité a continué de servir d'outil de sensibilisation du public et de principale source d'informations et de ressources pour les États Membres, les membres du Comité, la société civile et les industriels en ce qui concerne les questions liées à la résolution 1540 (2004). Il a été régulièrement mis à jour, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement. On y trouve désormais, entre autres choses :

- a) Un calendrier des manifestations de communication et des ateliers déjà tenus ou dont la tenue prochaine est confirmée, assorti de notes d'information sur ces activités ;
- b) Une liste des questions fréquemment posées ;
- c) La liste des points de contact nationaux désignés par les États Membres et les organisations internationales ;
- d) Des informations sur les demandes et les offres d'assistance ;
- e) Les rapports nationaux et les plans d'action nationaux de mise en œuvre soumis à titre volontaire ;
- f) Les déclarations et les exposés faits par le Président et les membres du Comité.

44. En 2018, le Comité a continué de publier les messages trimestriels du Président sur son site Web, qui sont disponibles à la rubrique « Transparence et communication ».

45. Au 20 décembre 2018, le site Web avait reçu 68 006 visites, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2017.

46. En 2018, cinq communiqués de presse concernant des manifestations du Comité ont été publiés, soit autant qu'en 2017.

E. Questions administratives

47. Le Bureau des affaires de désarmement et le Département des affaires politiques ont continué, de manière coordonnée le cas échéant, de fournir un appui au Comité et à son Groupe d'experts, conformément à leurs responsabilités.

48. Pendant la période considérée, un grand nombre des activités du Comité ont été appuyées par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale. Les fonds utilisés en 2018 provenaient de contributions antérieures de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la République de Corée, de la Suède et de l'Union européenne. De nouvelles contributions ont été reçues de la part du Kazakhstan.

49. En 2018, le Groupe d'experts a accueilli six nouveaux membres récemment nommés : Michiel Combrinck (Afrique du Sud), Edith Valles (Argentine), Hongliu Zhang (Chine), Scott Spence (États-Unis d'Amérique), Kiwako Tanaka (Japon) et Jonathan Brewer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Sur recommandation du Comité, le Secrétaire général a nommé Raphaël Prenat (France) au poste de coordonnateur.

III. Considérations finales

50. Le nombre d'États n'ayant pas encore présenté leur premier rapport sur la mise en œuvre a été ramené de 14 à 11. Le Comité a contacté tous les États concernés à ce sujet, y compris pour leur proposer une assistance, plus d'une fois dans certains cas.

Le Comité poursuivra ses efforts à cet égard en 2019 et continuera d'encourager les États à fournir des compléments d'information sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004).

51. En 2018, les tableaux existants ont été convertis au nouveau format approuvé par le Comité en 2017. La révision des données figurant dans les tableaux sera menée à terme avant le prochain examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004), lequel devra être achevé d'ici au 25 avril 2021.

52. Le Comité devrait organiser des débats sur les stratégies les plus judicieuses s'agissant de faire appliquer des lois appropriées et efficaces interdisant les activités visées au paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004).

53. Le Comité devrait continuer d'examiner et d'aborder les autres questions soulevées dans la résolution 2325 (2016), à savoir la difficulté de contrôler l'accès aux transferts immatériels de technologies et aux informations susceptibles d'être utilisées à des fins de prolifération et de surveiller et de mettre en lieu sûr les stocks de matières à risque, et inviter des experts à y participer, selon qu'il conviendra.

54. Le programme de formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) continue de s'avérer utile pour promouvoir des réseaux régionaux de responsables chargés de faciliter la mise en œuvre de la résolution. Le Comité devrait continuer d'appuyer l'organisation de ces formations en 2019.

55. Le Comité devrait continuer à collaborer avec les États qui ont décidé de l'inviter, ainsi que son Groupe d'experts, afin de les aider à élaborer, à titre volontaire, des plans d'action nationaux de mise en œuvre, y compris en coopération avec d'autres organisations internationales et régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union africaine, l'OEA, l'OSCE, le Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes – Centre pour la coopération en matière de sécurité et le Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE, ainsi que des centres régionaux tels que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

56. Le Comité a gardé à l'esprit la nécessité d'instaurer un dialogue adapté avec chaque État et de veiller à ce que les États dialoguent entre eux aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour que l'assistance fournie aux États qui en font la demande soit adaptée à leur situation, à leurs priorités et à leurs besoins. Le Comité devrait poursuivre ses échanges directs avec les États, sur invitation de ceux-ci et selon que de besoin, y compris par l'intermédiaire de son Groupe d'experts, afin d'examiner les mesures d'application. Par ailleurs, il devrait utiliser les ressources existantes pour répondre rapidement et efficacement aux demandes d'assistance, le cas échéant.

57. Le Comité devrait également envisager d'organiser une activité d'information, sur le modèle des formations destinées aux points de contact, à l'intention des points de contact dans les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, afin de les informer sur la résolution 1540 (2004), de faire connaître les travaux du Comité visant à faciliter la fourniture d'une assistance, et notamment son rôle de mise en correspondance, d'expliquer comment formuler les demandes d'assistance et de présenter le bilan de l'assistance fournie et des informations sur les perspectives en la matière.

58. En ce qui concerne la coopération internationale, le Comité et son Groupe d'experts continueront d'approfondir leur collaboration avec les organisations internationales, en particulier à l'occasion de réunions, d'ateliers ou d'autres manifestations internationales pertinentes, lors de visites de représentants à New York et grâce à des échanges directs au siège des organisations internationales les plus compétentes. Pour que les organisations régionales et sous-régionales appuient plus activement la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#), le Comité et son Groupe d'experts continueront de mener des actions d'information à l'intention de ces organisations et d'améliorer la coordination de la planification d'activités données. De même, le Comité doit renforcer sa coopération avec les centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement afin de favoriser la participation des États à l'échelle régionale.

59. Le Comité et son Groupe d'experts saisiront toutes les occasions de tenir des réunions avec les organisations internationales spécialisées compétentes en vue d'améliorer la coopération en matière d'assistance et d'échange d'informations sur les questions techniques. Pour ce qui est des organisations régionales et sous-régionales, ils continueront de développer les activités actuelles et futures relatives à la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#) et à l'assistance dans ce domaine, en tenant compte des contextes régionaux.

60. Le Comité et son Groupe d'experts continueront d'inviter les organisations internationales compétentes à des manifestations consacrées à leurs activités, telles que des séances de formation à l'intention des points de contact. Ils organiseront également des visites conjointes dans les pays avec d'autres organisations internationales à l'invitation des États, lorsque cela sera possible et approprié.

61. Pour ce qui est de la coopération avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, le Comité et son Groupe d'experts continueront de rechercher des possibilités de coordination et de collaboration avec le CCT et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#), ainsi qu'avec leurs experts, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

62. La communication électronique par le truchement du site Web du Comité, qui s'est révélée précieuse les années précédentes, continuera d'être un outil important des activités de sensibilisation du Comité. Dans les limites des ressources disponibles, il sera nécessaire de continuer à optimiser cet outil, notamment en améliorant la technologie permettant de faciliter la gestion et l'utilisation des données du Comité.

63. Le Comité devrait envisager de nouvelles stratégies pour accroître la fréquentation de son site Web.

64. Le Comité devrait continuer d'intensifier ses efforts en vue de sensibiliser les parlementaires et les autres décideurs de haut niveau.

65. Le Comité devrait continuer d'appuyer le dialogue entre les États et les industriels, le cas échéant, s'agissant de la mise en œuvre effective des contrôles des exportations.

Pièce jointe

Activités de communication auxquelles le Président, les membres et les experts du Comité ont participé en 2018

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisateur(s)/parrainage(s)</i>	<i>Lieu</i>
Visites dans les États, à leur invitation			
22-23 janvier	Table ronde nationale sur l'exécution du plan d'action national volontaire de mise en œuvre	Turkménistan, OSCE et Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	Achgabat
20-22 août	Atelier sur l'application des contrôles des échanges de nature stratégique dans https://undocs.org/fr/A/RES/1540(2004) dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	Zambie, Comité 1540, Bureau des affaires de désarmement et OMD	Lusaka
9-10 octobre	Table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Bahreïn et Comité 1540	Manama
17-19 octobre	Atelier d'appui au Mali pour la rédaction de son premier rapport national	Mali, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	Bamako
15-16 novembre	Table ronde nationale sur l'exécution du plan d'action national volontaire de mise en œuvre	Pérou et Comité 1540	Lima
6-7 décembre	Table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Guinée équatoriale, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	Malabo
Visites conjointes dans les États			
11-13 juillet	Visite de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en Arménie	Arménie et Comité contre le terrorisme	Erevan
16-18 juillet	Visite de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en Géorgie	Géorgie et Comité contre le terrorisme	Tbilissi
10-12 octobre	Mise en œuvre des mesures financières requises par les résolutions 1267 (1999) , 1373 (2001) et 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Zimbabwe	Harare
Autres activités concernant un pays particulier			
26 février	Table ronde nationale visant à définir les modalités de l'assistance juridique et technique nécessaire pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Suriname et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Paramaribo
28 février	Table ronde nationale visant à définir les modalités de l'assistance juridique et technique nécessaire pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Guyana et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Georgetown

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisateur(s)/parrainage(s)</i>	<i>Lieu</i>
2-3 juillet	Table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Kirghizistan et OSCE	Ysyk-Köl (Kirghizistan)
Autres activités régionales			
7-8 mars	Séminaire régional sur les pratiques efficaces en vue du renforcement des échanges de nature stratégique et des contrôles aux frontières (États d'Amérique latine et des Caraïbes)	Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Saint-Domingue
10-17 avril	Conférence au titre du Processus de Wiesbaden à l'intention des gouvernements et des industriels	Allemagne, Inde, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	New Delhi
28-30 juin	Réunion d'examen par les pairs (Asie centrale et Bélarus)	OSCE	Ysyk-Köl
14-17 août	Formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) (pays africains francophones)	Union africaine et Comité 1540	Addis-Abeba
4-7 septembre	Formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) (États membres de l'OSCE)	Fédération de Russie, OSCE et Comité 1540	Rostov-sur-le-Don (Fédération de Russie)
13-14 septembre	Conférence régionale au titre du Processus de Wiesbaden	Allemagne et République de Corée	Séoul
7-8 novembre	Conférence régionale sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Bolivie, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	La Paz
13-14 décembre	Séance de rédaction de lois types en vue de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (États africains)	Union africaine	Vienne
Autres activités de communication			
9-11 janvier	Séminaire de planification sur l'application des contrôles des échanges de nature stratégique concernant les armes de destruction massive	OMD	Bruxelles
6-7 février	Conférence régionale sur la prévention du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive et de leur financement	OEA	Panama
27 février-1 ^{er} mars	25 ^e Séminaire sur le contrôle des exportations en Asie	Japon et Center for Information on Security Trade Control	Tokyo
20-21 mars	Atelier sur le contrôle des exportations (membres et membres associés du Marché commun du Sud)	OEA	Montevideo
20-21 mars	Atelier mondial sur l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, de la Convention sur la protection physique des matières	ONUDC	Vienne

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisateur(s)/parrainage(s)</i>	<i>Lieu</i>
	nucléaires et des installations nucléaires et de l'Amendement de 2005 y relatif		
9-10 avril	Atelier sur l'amélioration de l'interopérabilité et de la communication coordonnée entre institutions en cas de situation de crise d'ordre chimique ou biologique	Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	La Haye (Pays-Bas)
24-25 avril	Conférence sur les obligations juridiques et réglementaires relatives aux contrôles des échanges de nature stratégique (États d'Asie centrale)	OSCE	Vienne
24-26 avril	Forum sous-régional des parties prenantes des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction sur la promotion de l'application de la Convention et la coopération régionale en Asie du Sud-Est	OIAC	Bangkok
9-10 mai	Le présent et l'avenir des contrôles des exportations stratégiques	Pakistan	Islamabad
7-8 juin	Conférence sur la lutte contre le terrorisme chimique	OIAC	La Haye (Pays-Bas)
18-21 juin	Sixième réunion internationale des points focaux nationaux des centres d'excellence pour la réduction des risques CBRN de l'Union européenne	Union européenne	Bruxelles
19-21 juin	Réunion régionale des autorités nationales d'Afrique	OIAC	Marrakech (Maroc)
10-13 juillet	Application des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme maritime relatifs aux transports	ONU DC	Dacca
11-12 juillet	Atelier régional sur la science et la technologie pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	Jordanie et Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques	Amman
7-11 août	Réunions d'experts sur la Convention sur les armes biologiques	États parties à la Convention sur les armes biologiques et Unité d'appui à l'application de la Convention	Genève
28-31 août	Application des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme maritime relatifs aux transports	ONU DC	Colombo
17-18 septembre	Atelier parlementaire régional pour la promotion de la ratification universelle et de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et de	Action mondiale des parlementaires	Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisateur(s)/parrainage(s)</i>	<i>Lieu</i>
	l'application de la résolution 1540 (2004) (États africains)		
26-28 septembre	Convention sur les armes biologiques et application des résolutions du Conseil de sécurité	Global Emerging Pathogens Treatment Consortium	Freetown
26-28 septembre	Réunion consultative sur les directives relatives au cadre réglementaire en matière de sûreté et de sécurité biologiques	Organisation mondiale de la Santé	Genève
4-5 octobre	Deuxième dialogue entre partenaires sur la gouvernance du contrôle des exportations	Union européenne	Bruxelles
12 octobre	Manifestation en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale sur les instruments de lutte contre la prolifération des missiles balistiques et les difficultés rencontrées dans ce domaine	Suède, Union européenne et Fondation pour la recherche stratégique	New York
14-17 octobre	Forum sur les pratiques en matière de contrôles des exportations nucléaires	Émirats arabes unis	Doubaï (Émirats arabes unis)
16-18 octobre	Atelier sur le rôle de la législation visant à faire appliquer la Convention sur les armes chimiques dans la lutte contre les menaces émanant d'acteurs non étatiques	Nigéria et OIAC	Abuja
17 octobre	139 ^e Assemblée de l'UIP	UIP	Genève
23-24 octobre	Atelier régional sur la Convention sur les armes biologiques pour les États parties d'Asie centrale	Allemagne, Kazakhstan et Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques	Almaty
30 octobre	Défis pour la gouvernance de la biologie synthétique et conséquences pour l'application de la résolution 1540 (2004)	Bolivie, Suède et Bureau des affaires de désarmement	New York
21-22 novembre	Atelier régional sur les incidences des progrès scientifiques et technologiques rapides à l'intention des États asiatiques parties à la Convention sur les armes biologiques	Philippines et Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques	Manille
3-7 décembre	Conférence internationale sur la sécurité des matières radioactives	AIEA	Vienne
4-7 décembre	Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques	États parties à la Convention sur les armes biologiques et Unité d'appui à l'application de la Convention	Genève
11-12 décembre	Atelier sur l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques à	Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et Union africaine	Addis-Abeba

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisateur(s)/parrainage(s)</i>	<i>Lieu</i>
11-13 décembre	l'intention des États membres de l'Union africaine Table ronde régionale des centres d'excellence CBRN de l'Union européenne pour l'Asie du Sud-Est	République démocratique populaire lao et Union européenne	Vientiane

Abréviations : AIEA = Agence internationale de l'énergie atomique ; OEA = Organisation des États américains ; OIAC = Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; OMD = Organisation mondiale des douanes ; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; OSCE = Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; UIP = Union interparlementaire.